

# TEMPO !

## BOURG ÉLÉMENTAIRE

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

DU 5 JANVIER AU 3 AVRIL 2026 INCLUS

INSCRIPTIONS OUVERTES DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE AU 17 DÉCEMBRE 2025

ACCUEIL DE LOISIRS  
PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL

NIVEAU  
CE2/CM



### LES ACTIVITÉS PROPOSÉES DE 16H15 À 17H30

*Adhésion annuelle par enfant : 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial,  
pour une participation illimitée aux activités (sous réserve des places disponibles)*

LUNDI

**TENNIS DE TABLE** Du tennis sur une table ? Aussi appelé ping pong, ce sport se joue à deux ou à quatre lors de parties endiablées !

*Atelier encadré par Frédéric Beroud du LNTT.*



MARDI

**AUTOUR DU CHINOIS** Au programme : découverte de la Chine, de sa culture et de la calligraphie chinoise. Évasion garantie ! *Atelier encadré par Marjorie Portailler, spécialiste en langue chinoise.*



JEUDI

**L'ATELIER DES MASQUES** Pour fêter un carnaval, te déguiser lors d'une soirée ou pour décorer ton intérieur, il y a une et mille raisons de créer des masques.  
*Atelier encadré par Evelyne Chavanon.*



VENDREDI

**ESCRIME SABRE LASER** Tu vas pouvoir apprendre les bases du maniement du sabre, les techniques de combat et de chorégraphie. Tu vas développer ton style et ta créativité. Que la force soit avec toi ! *Matériel d'escrime fourni par Olivier Imbery, maître d'arme au Comité Départemental Escrime Loire.*

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découvertes pour l'enfant. Il est préférable que celui-ci choisisse librement !

Pour des raisons d'équité et d'organisation :

- L'inscription vaut engagement sur toute la durée du cycle,
- L'ordre d'arrivée des demandes n'est pas pris en compte pour l'attribution des places,
- Aucune demande ne sera honorée en cours de cycle.

*Toutes les activités sont susceptibles de se dérouler à l'extérieur de l'école avec déplacement à pied ou en car et peuvent être remplacées si une opportunité se présente (spectacles, visites, etc.).*

### AUTRES POSSIBILITÉS APRÈS LA CLASSE

#### ÉTUDES SURVEILLÉES DE 16H15 À 17H15

Service gratuit ouvert à tous.  
Inscription auprès des enseignants.

#### GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE 16H15 À 18H30

Service gratuit réservé aux enfants dont les deux parents justifient qu'ils travaillent ou ont des contraintes d'emploi du temps particulières.  
*Dérogation possible entre 17h15 et 17h30 si frère ou sœur en activité Tempo – contacter le service Enseignement.*

# S'INSCRIRE POUR L'ANNÉE 2025-2026

## INSCRIPTION EN MAIRIE

Si votre enfant n'était pas inscrit pour la première période, une inscription préalable en mairie est nécessaire pour bénéficier de l'ensemble des services proposés. La sélection des activités Tempo se fait ensuite sur le Portail Famille, accessible depuis le site de la ville : [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr).

Les personnes ne disposant pas d'un accès à internet peuvent se rendre au service Enseignement pour les inscriptions et pour la sélection des activités de chaque trimestre.

Pour rappel, Tempo fonctionne sur la base d'une adhésion annuelle de 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial (20€ pour les non-Riorgeois). Les garderies et études sont, quant à elles, des services gratuits.

## PIÈCES À APPORTER POUR L'INSCRIPTION

Attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire, carnet de santé de l'enfant, livret de famille, un justificatif de domicile, la fiche de renseignements et la fiche sanitaire.

Pour bénéficier du tarif selon le quotient familial, fournir soit : une attestation de quotient familial CAF ou votre dernier avis d'imposition ou un justificatif de toute autre ressource imposable. *Si vous avez déjà fait calculer votre quotient familial pour la restauration scolaire ou Loisirjorges, il n'est pas nécessaire d'effectuer à nouveau cette formalité.*



FLASHEZ CE CODE POUR TÉLÉCHARGER  
LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET LA FICHE SANITAIRE.  
CES DOCUMENTS PEUVENT AUSSI ÊTRE RETIRÉS EN MAIRIE,  
ET SONT DISPONIBLES SUR LE PORTAIL FAMILLE.

## DU 1<sup>ER</sup> AU 17 DÉCEMBRE, SÉLECTIONNEZ LES ACTIVITÉS EN LIGNE

Pour l'accueil périscolaire, **l'année est divisée en trois périodes**. Une sélection des activités est nécessaire pour chaque période, elle s'effectue sur le Portail Famille accessible depuis le site internet de la ville : [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr). Choisir « Incrire les enfants à de nouvelles activités », puis sélectionner « Centre de loisirs ».

La sélection des activités de la deuxième période (du 5 janvier au 3 avril) est ouverte du 1<sup>er</sup> au 17 décembre inclus. **La validation des choix sera consultable** sur le Portail Famille, dans la rubrique « Visualiser les activités de mes enfants », à partir du jeudi 18 décembre.



# POUR TOUT RENSEIGNEMENT



✓ SERVICE ENSEIGNEMENT  
04 77 23 62 69 - [service.enseignement@riorges.fr](mailto:service.enseignement@riorges.fr)

✓ SERVICE JEUNESSE  
04 77 23 80 24 - [service.jeunesse@riorges.fr](mailto:service.jeunesse@riorges.fr)

**WWW.RIORGES.FR**